

SÉTUE

syndicat des étudiant·e·s
employé·e·s de l'UQAM



CAHIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SÉTUE

DATE: 11 octobre 2023

LOCAL: N-M510

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Procédures
 - a. Animation et secrétariat
 - b. Adoption de l'ordre du jour
 - c. Adoption de procès-verbaux
 - d. Dépôt d'avis de motion
3. Adoption d'un mandat historique
4. État de la situation
5. Plan d'action 2023-2024
6. Appels d'appuis
7. Création d'un comité ad hoc
8. Élections (Délégué.e.s)
9. Varia
10. Levée

1. Ouverture

Proposition 1.1

Que l'on ouvre l'assemblée générale à 12h56

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

2. Procédures

a. Animation et secrétariat

Proposition 2.1

Qu'Ariane Monzerolle, Janie Beauchamp et Irène Dioppe occupent respectivement les postes d'animation, de secrétariat et le senti.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

b. Adoption de l'ordre du jour

Proposition 2.2

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on modifie le point 6.2 pour *Appel d'appuis*

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

c. Adoption de procès-verbaux

Proposition 2.3

Que l'on adopte le  PV AGA 2023-03-29

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

d. Dépôt d'avis de motion

7. [Buts] : Le Syndicat a pour buts l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels, socio-économiques, culturels et politiques de ses membres et des **travailleur·euse·s** en général. De plus, le Syndicat veut

promouvoir la gratuité scolaire, la démocratie directe, la démocratisation des institutions scolaires dans une perspective d'autogestion, la salarisation de tous-tes les stagiaires et la reconnaissance du travail gratuit et précaire par un salaire et des conditions de travail acceptables, y compris dans la sphère de la reproduction. Le Syndicat s'engage dans l'appui aux luttes progressistes, notamment aux luttes anticapitalistes, écologistes, antiracistes, anticoloniales, féministes, contre le cissexisme et l'hétérosexisme, la neuronormativité et le spécisme.

Le Syndicat s'oppose à toutes formes [d'inégalité] d'oppression, prônant le plein épanouissement de chacun-e dans le respect de la diversité humaine ainsi que de l'environnement. Il s'oppose ainsi à toute prédominance du profit sur le bien-être de la population, c'est-à-dire au capitalisme, et reconnaît que ce dernier s'ancre dans une logique carcérale. Par conséquent, le Syndicat promeut les méthodes alternatives de justice transformatrice, des pratiques inclusives et l'abolition de la police, des prisons et de l'armée.

De plus, le Syndicat affirme que la mission première de l'Université doit demeurer l'accessibilité aux études supérieures en plus de la transmission et du développement des connaissances afin que celles-ci puissent contribuer à l'atteinte des objectifs cités ci-haut.

Noir: déjà tel quel dans le texte

Jaune: dans le texte, proposition d'un terme plus juste en rouge

Rouge: ajouts proposés initialement

Rose: autres ajouts discutés en conseil syndical

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on ajoute le chapitre 9 tel que présenté ci-dessous :

Chapitre 9

84. [Poursuite] : En cas de poursuite contre le SÉTUE-UQAM, contre un-e employé-e du SÉTUE-UQAM ou un-e membre du Comité exécutif accusé-e dans le cadre de ses fonctions pour l'exercice d'un mandat, les frais encourus sont défrayés par le SÉTUE-UQAM.

Proposé par Gaëlle Landreville

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Que l'on modifie l'article 46 [Rôle des délégué·e·s] des Statuts et règlements du SÉTUE :

46. [Rôle des délégué·e·s] : Les rôles et responsabilités des délégué·e·s sont les suivants :

a) **Avoir une connaissance approfondie des présents Statuts et règlements et être en mesure, au besoin, de proposer des modifications susceptibles de les améliorer.**

b) Défendre les droits et intérêts des membres en surveillant l'application de la convention collective, en recevant les plaintes des membres et en les acheminant au Comité exécutif;

c) Souligner les points faibles de la convention décelés par les membres de sorte qu'ils puissent être corrigés aux prochaines négociations;

d) Voir à ce que les membres soient bien informés des activités du Syndicat et mettre tout en œuvre pour qu'ils y participent activement;

e) Faire une tournée de leurs départements respectifs deux fois durant les sessions d'hiver et d'automne et faire, à chaque session, un court compte rendu écrit à remettre au ou à la responsable aux délégué·e·s. Dans le cas où il existe plus d'un·e délégué·e par département, qu'une entente soit prise entre les délégué·e·s et le·a responsable aux délégué·e·s afin de couvrir des départements où il n'y a pas de délégué·e·s.

Proposé par Gaëlle Landreville

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

8. [Validation des heures travaillées]: La vérification des feuilles de temps se fait à chaque deux semaines par la personne responsable aux finances et par un·e membre du Comité exécutif. Leur validation se fait à la réunion du Comité exécutif suivant le jeudi du versement de la paie. Le budget total concernant les salaires versés aux exécutant·e·s, aux délégué·e·s et aux autres membres est examiné à tous les quatre mois, lors de la présentation des états financiers au Conseil syndical. Toutes les feuilles de temps sont également vérifiées à la fin de l'année par le Comité ~~de vérification~~ des finances ou par une firme comptable [article 28], dont le rapport est annexé aux états financiers annuels.

Dûment proposée

Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

25. [Bilan financier] : Un bilan financier complet et approuvé par le Comité ~~de vérification~~ des finances ou par la firme comptable, selon le cas, doit être présenté à la première Assemblée générale ordinaire qui suit la fin de l'année financière.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

29. [Comité ~~de vérification~~ des finances] : Le Comité ~~de vérification~~ des finances est composé de trois superviseur-e-s dont le rôle est de vérifier et d'approuver le rapport financier, établi par le ou la responsable aux finances, avant qu'il soit présenté en Assemblée générale. Le Comité ~~de vérification~~ des finances est également responsable ~~de la révision des feuilles de temps, selon les critères prévus~~ des tâches de vérification prévues à la Politique de libération syndicale. Les membres du Comité ~~de vérification~~ des finances sont élu-e-s lors de l'Assemblée générale d'élections annuelles et ne peuvent être choisi-e-s parmi les membres du Comité exécutif. Pour effectuer leur travail, les superviseur-e-s ont accès, en présence du ou de la responsable aux finances, aux livres de comptes ainsi qu'aux factures justifiant les dépenses. Le ou la responsable des finances ou tout-e autre membre du Comité exécutif désigné-e par le Comité exécutif doit être informé-e de la tenue des réunions du Comité ~~de vérification~~ des finances et a le droit d'y assister. Le quorum pour que puisse se tenir une réunion du Comité ~~de vérification~~ des finances est de deux superviseur-e-s. Le Syndicat ~~doit~~ *peut* également faire appel à une firme comptable externe pour assurer le rôle de vérification des finances.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

66. [Responsable aux finances] : Le ou la responsable aux finances est chargé-e des mandats suivants:

- Elle ou il tient la caisse et fait la comptabilité;
- Elle ou il perçoit toutes les cotisations et en donne quittance;
- Elle ou il fournit, sur demande, un compte exact des finances du Syndicat au Comité exécutif et au Conseil syndical, et ce, au moins tous les quatre (4) mois;
- Elle ou il fait tous les déboursés autorisés par le Comité exécutif, le Conseil syndical ou l'Assemblée générale;

- e. Elle ou il donne accès aux livres des comptes et données financières du Syndicat sur demande et en sa présence;
- f. Elle ou il doit déposer, aussitôt que possible, les fonds qu'elle ou il a en sa possession à l'institution financière du Syndicat;
- g. Elle ou il prépare le rapport financier qui, après avoir été approuvé par les superviseur-e-s, doit être soumis aux réunions du Comité exécutif et du Conseil syndical et à la première Assemblée générale de l'année;
- h. Elle ou il prépare le budget avec les membres du Comité exécutif et le soumet au Conseil syndical avant de le soumettre à l'Assemblée générale;
- i. Elle ou il collabore avec le comité ~~de vérification~~ des finances ou la firme comptable, selon le cas;
- j. Elle ou il classe par ordre alphabétique les demandes de subvention, et ce, pour les deux sessions;
- k. Elle ou il est en charge d'inviter un-e responsable de projets ayant soumis une demande de subvention lors du Conseil syndical qui traite de ce sujet.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption d'un mandat historique

Proposition 3.1

Que le SÉTUE se dote d'un mandat historique spécifique aux enjeux des minorités de genres et sexuelles.

Considérant le climat anxigène et dangereux pour les minorités de genre et sexuelles au « Canada »;

Considérant les attaques individuelles et institutionnelles répétées envers les minorités de genre et sexuelles dans diverses provinces du « Canada »;

Nous voulons :

Que le SÉTUE s'engage à lutter activement pour les droits des personnes 2SLGBTQIA+;

Que le SÉTUE reconnaisse l'importance de la lutte contre les discriminations envers toutes les personnes 2SLGBTQIA+ et au-delà;

Qu'il s'oppose à toute forme de discrimination liée au genre;

Qu'il s'oppose à toute forme de cishétéronormativité et de cisgenrisme, quelle que soit la forme qu'elles prennent telles que le mégenrage et le morinommage;

Qu'il reconnaisse que l'utilisation abusive et répétée des mauvais pronoms à l'endroit d'une personne constitue une attitude cisgenriste (transphobe);

Qu'il reconnaisse que, dans une perspective émancipatrice, un seul rappel devrait suffire pour qu'une personne n'ait plus à être mégenrée;

Qu'il reconnaisse que l'injonction à l'éducation constitue une violence et une charge supplémentaire à l'endroit des personnes 2SLGBTQIA+, et ne devrait donc pas leur revenir;

Qu'il reconnaisse que la lutte contre les discriminations envers les personnes 2SLGBTQIA+ ne peut pas aller sans une lutte décoloniale et anticoloniale – mettant en avant les combats des personnes racisées et autochtones – contre l'impérialisme politique et étatique du « Canada » et du « Québec »;

Qu'il reconnaisse que le droit des personnes migrantes est un champ majeur des luttes 2SLGBTQIA+ et ce, dans une perspective intersectionnelle;

Que le SÉTUE s'oppose à l'instrumentalisation des luttes 2SLGBTQIA+ par des politiques migratoires restrictives, sélectives et homonationalistes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Qu'au paragraphe

"Qu'il reconnaisse que l'injonction à l'éducation constitue une violence et une charge supplémentaire à l'endroit des personnes 2SLGBTQIA+, et ne devrait donc pas leur revenir;"

On ajoute "par rapport aux questions d'identité de genre et d'orientation sexuelle" à la suite de "à l'éducation".

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Changer “ne devrait donc pas leur revenir” par “ne devrait leur être imposé”

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on remplace les guillemets autour de Canada et Québec par un “soi-disant”

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Juste dire “ contre l'impérialisme” et retirer la suite (dans l'avant-dernier paragraphe)

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on ajoute “Que le sétue se positionne comme un espace sécuritaire et bienveillant pour les personnes issues des communautés issues 2SLGBTQIA+”

Proposé par Roxane

Appuyé par Jade

Sous-amendement

Que l'on ajoute “Se positionne comme un espace qui se veut sécuritaire et bienveillant”

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que l'on ajoute : “Que le SÉTUE se positionne comme un espace qui se veut sécuritaire et bienveillant pour les personnes issues des communautés issues 2SLGBTQIA+;”

Retour à la principale

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Considérant le climat anxigène et dangereux pour les minorités de genre et sexuelles au soi-disant Canada ;

Considérant les attaques individuelles et institutionnelles répétées envers les minorités de genre et sexuelles dans diverses provinces du soi-disant Canada ;

Nous voulons :

Que le SÉTUE s'engage à lutter activement pour les droits des personnes 2SLGBTQIA+;

Que le SÉTUE reconnaisse l'importance de la lutte contre les discriminations envers toutes les personnes 2SLGBTQIA+ et au-delà;

Qu'il s'oppose à toute forme de discrimination liée au genre;

Qu'il s'oppose à toute forme de cishétéronormativité et de cisgenrisme, quelle que soit la forme qu'elles prennent telles que le mégenrage et le morinommage;

Qu'il reconnaisse que l'utilisation abusive et répétée des mauvais pronoms à l'endroit d'une personne constitue une attitude cisgenriste (transphobe);

Qu'il reconnaisse que, dans une perspective émancipatrice, un seul rappel devrait suffire pour qu'une personne n'ait plus à être mégenrée;

Qu'il reconnaisse que l'injonction à l'éducation par rapport aux questions d'identité de genre et d'orientation sexuelle constitue une violence et une charge supplémentaire à l'endroit des personnes 2SLGBTQIA+, et ne devrait leur être imposé;

Qu'il reconnaisse que la lutte contre les discriminations envers les personnes 2SLGBTQIA+ ne peut pas aller sans une lutte décoloniale et anticoloniale – mettant en avant les combats des personnes racisées et autochtones – contre l'impérialisme;

Qu'il reconnaisse que le droit des personnes migrantes est un champ majeur des luttes 2SLGBTQIA+ et ce, dans une perspective intersectionnelle;

Que le SÉTUE s'oppose à l'instrumentalisation des luttes 2SLGBTQIA+ par des politiques migratoires restrictives, sélectives et homonationalistes;

Que le sétue se positionne comme un espace qui se veut sécuritaire et bienveillant pour les personnes issues des communautés issues 2SLGBTQIA+.

4. État de la situation

Proposition 4.1

Que la personne responsable aux affaires internes présente l'état de la situation du SÉTUE.

État de la situation - AG octobre 2023

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

État de la situation - octobre 2023

État des finances :

- Facture de 84 000 \$ pour le dépassement des libérations syndicales.
- Suivis à faire (rapports en cours de rédaction)
 - o Bilan du budget en date d'octobre 2023 (Où en est-on avec le budget?)
 - o Retour sur les questions au dernier CS
 - Combien on donne à l'AFPC: l'AFPC garde 70% de nos cotisations
 - Changement dans le membrariat et les cotisations

Mobilisation :

- Distribution de plus de 2000 journaux lors de la rentrée
- Barbecue de la rentrée en septembre au campus des sciences (très populaire!)
- Comité mob au mois d'août et au mois de septembre
- Lancement du livret de la convention collective.

Dossier actifs :

- **Salarisation des stages** : Le SÉTUE appuie la lutte en participant à la stratégie de syndicalisation des stagiaires en éducation. Les audiences vont avoir lieu en février 2024. Des stagiaires et personnes enseignantes à l'université ont témoigné sur la réalité des stages et les ont comparés au travail de suppléance.
 - 12 et 14 février 2024: audiences au Tribunal administratif du travail (TAT)
- Améliorer les **relations intersyndicales** : Bâtir la solidarité en respectant les luttes respectives et en travaillant ensemble sur les luttes communes. Éducation par rapport à la convention collective
- Collecte de données par rapport aux **conditions de travail** : Quels sont les besoins spécifiques des groupes minoritaires (autant en termes

d'identité et de milieu de travail). Quelles problématiques touchent toutes les travailleuses?

- Suivi des **dossiers institutionnels** : Politique de santé mentale (support aux assos facultaires), potentielle faculté des sciences de la santé, « relance » du Quartier Latin.

Affaires externes :


- Le comité se rencontre une fois par mois (prochaine le 8 nov.) Comité des affaires externes - rencontre du 4 octobre 2023. Gaëlle Landreville est responsable de ce comité.
- Collaboration avec l'AFPC Québec pour avoir une représentation d'arbitrage francophone, réactive et qui connaît les enjeux universitaires.

Activité des comités permanents

- Féministe : Dernière rencontre en mai 2023
- Diversité sexuelle et de genre (DSG) : Des rencontres se tiennent aux 2 semaines. Partenariat avec Djemila Carron pour nous aider à développer des argumentaires juridiques pour les prochaines négos.
- LCRSC : Rencontres régulières aux 2 semaines, projection d'un film le 10 octobre, d'autres activités, dont une soirée film, en préparation pour l'hiver. Il y aura sans doute la projection d'un film vers novembre sur la Palestine.

5. Plan d'action 2023-2024

Proposition 5.1

Que la personne responsable à la convention collective présente le plan d'action 2023-2024 du SÉTUE.  **PLAN D'ACTION 2023-2024**

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Plan d'action 2023-2024 - objectif global :

Notre convention collective sera échue en 2024 : faire connaître le SÉTUE et publiciser nos revendications en vue des négociations nous apparaît comme un objectif important. L'idée serait d'accroître notre capacité de mobilisation pour augmenter notre force de frappe en vue de l'échéance de la convention collective.

Nous voulons préparer les cahiers à l'avance pour pouvoir démarrer les négociations dès que possible légalement. Autrement, si une période s'écoule entre la fin de la dernière convention collective et la nouvelle, il risque d'y avoir des difficultés d'avoir des paies rétroactives, ajustées pour les augmentations de salaire.

En vue des négociations, nous avons besoin de connaître un maximum d'informations auprès de nos membres sur les problématiques rencontrées.

Mobilisation interne :

- Continuer de participer aux activités de mobilisation de l'ADEESE. Proposer un support aux activités de mobilisation syndicales et/ou politiques.
- Mobilisations conjointes avec les autres syndicats, particulièrement par rapport à la SST.
- Mobilisations conjointes avec les associations facultaires par rapport à l'environnement cet hiver.

Affaires externes :

- Multiples ateliers sur le droit du logement, en collaboration avec des comités de logement du Plateau pour la session d'automne, et ensuite en collaboration avec Pro Bono pour la session d'hiver et peut-être un plus "combatif" avec le FLIP.
- Congrès de l'AFPC du 26 au 31 mai à Ottawa, tout payé par l'AFPC. Besoin de 3 à 4 autres délégué-es, les formulaires doivent être transmis avant le 17 novembre.
- CRMM-FTQ: on envoie un délégué à chaque 1er mardi du mois au Conseil Régional Métropolitain de Montréal.
- AG-SLCD-AFPC: on va assister aux deux prochaines assemblées générales des sections locales à charte directes de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada.
- Manifestation pour la salarisation des stagiaires 10 nov, speech de Yvon Barrière (VPER-AFPC-QC) ou Magali Picard (Présidente FTQ)??

Convention collective :

- Début des cliniques syndicales vers la fin octobre, en commençant par l'AFÉA.
- Lancement du questionnaire "comment va votre contrat?"
- Collaboration avec la clinique juridique Clinix afin de développer un argumentaire concernant le droit aux toilettes inclusives au sein de notre milieu de travail.

- La convention collective prévoit que les membres peuvent choisir la salle de bain et le vestiaire de leur choix, mais il n'existe pas de salles de bain ni de vestiaire inclusif.
- Nous attendons la réponse de l'employeur par rapport à une mise à jour de la carte des toilettes non-genrées au sein de l'UQAM pour savoir quels pavillons n'ont pas de telle toilette, et comment ces toilettes sont affichées (est-ce que ces toilettes sont clairement indiquées comme étant non-genrées?).
- Ce que nous demandons ce sont des toilettes inclusives, et non des toilettes non-genrées en parallèle aux toilettes existantes comme l'UQAM nous l'a proposé

Plusieurs situations problématiques en cours :

- Rideaux de douche de sécurité en sciences - Grief référé à l'arbitrage
- Rapport annuel du Bureau d'intervention et de prévention en matière d'harcèlement (BIPH) - griefable
- Feuilles de temps au SVE
- Personnes portant le titre de "bénévole" qui travaillent lors des conférences organisées par l'UQAM

Finances :

- Assurer la pérennité du comité des finances
- Calculer les coûts des différentes activités et événements qui ont lieu tout au long de l'année en vue d'avoir des arguments pour demander une hausse des libérations syndicales accordées par l'UQAM dans la nouvelle convention collective

6. Appels d'appuis

Proposition 6.1

Que le SÉTUE signe l'appel lancé par P!nk Bloc et appelle à joindre la contre-manifestation du 21 octobre 2023 - [Appel - P!nk Bloc](#).

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Proposition 6.2

Que le SÉTUE signe l'appel à la mobilisation des stagiaires -

[Proposition6.2_AG-SETUE_22-10-2023](#)

Dûment proposée

Dûment appuyée
Adoptée à l'unanimité

Considérant la Journée internationale des stagiaires le 10 novembre prochain;
Considérant que l'exclusion des stagiaires effectuant du travail reproductif du rapport salarial participe à l'invisibilisation de leur travail sous le capitalisme et le patriarcat;
Considérant que cette exclusions de certain-e-s stagiaires du rapport salarial vise disproportionnellement des femmes, des personnes racisées et des universitaires de première générations;
Considérant l'[Appel à la grève étudiante et aux manifestations](#) pour le 10 novembre rédigé par la Coalition de Résistance pour l'Unité Étudiante Syndicale (CRUES);
Considérant que plusieurs associations étudiantes seront en grève le 10 novembre pour réclamer la salarisation des stages;
Considérant la tenue d'une manifestation réclamant la salarisation des stages à Tio'tia:ke (Montréal) à la place Norman-Bethune le 10 novembre à 15h;
Considérant que l'Association étudiante en éducation de l'UQAM (ADEESE) a déjà voté une grève d'une journée pour le 10 novembre 2023;
Considérant la participation actuelle du SÉTUE et de l'AFPC à la syndicalisation des stagiaires en éducation à l'UQAM ;

QUE le SÉTUE signe l'appel à la grève et à des manifestations pour la salarisation des stages;

QUE le SÉTUE réitère son appui à la salarisation des stages;

QUE le SÉTUE invite ses membres à participer à la manifestation du 10 novembre à Tio'tia:ke (Montréal) pour réclamer la salarisation des stages.

7. Création d'un comité ad hoc


Proposition 7.1

Que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur la création d'un comité ad hoc sur l'antispécisme.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

 **Comite_antispéciste_presentation**

Extrait des Statuts et règlements sur la création de comités ad hoc - art.71 :

71. [Comités ad hoc]: Les instances et comités de travail peuvent, en tout temps, créer un comité pour répondre à un besoin précis. L'instance qui a créé le comité décide de sa composition et doit en nommer les membres. Tout comité créé est redevable de son action devant l'instance dont il est issu, le Conseil syndical et l'Assemblée générale. Les comités ad hoc doivent nécessairement se voir attribuer une date butoir qui ne peut être reportée qu'une seule fois et dont la durée maximale ne peut en aucun cas excéder une session.

Proposition 7.2

Que l'on propose la création d'un comité *ad hoc* antispéciste jusqu'à la fin de la session automne 2023, que ce comité rend des comptes à l'AG du 30 novembre 2023 et que ce comité soit composé de :

- Lucas Krishnapillai
- Justin Caouette
- Elisabeth Duboc
- Jacynthe Lussier

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

8. Élections

Proposition 8.1

Que l'on fasse une brève description du poste de délégué·e.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

Extrait des Statuts et règlements - Art.46 :

46. [Rôle des délégué-e-s] : Les rôles et responsabilités des délégué-e-s sont les suivants :

- a. Défendre les droits et intérêts des membres en surveillant l'application de la convention collective, en recevant les plaintes des membres et en les acheminant au Comité exécutif;
- b. Souligner les points faibles de la convention décelés par les membres de sorte qu'ils puissent être corrigés aux prochaines négociations;
- c. Voir à ce que les membres soient bien informés des activités du

Syndicat et mettre tout en œuvre pour qu'elles ou ils y participent activement;

d. Faire une tournée de leurs départements respectifs deux fois durant les sessions d'hiver et d'automne et faire, à chaque session, un court compte rendu écrit à remettre au ou à la responsable aux délégué-e-s. Dans les cas où il existe plus d'un-e délégué-e par département, qu'une entente soit prise entre les délégué-e-s et la ou le responsable aux délégué-e-s afin de couvrir des départements où il n'y a pas de délégué-e.

Proposition 8.2

Que l'on élise en bloc au poste de délégué-e-s.

- Kham Nguyen
- Mahir Ergun
- Nicolas Gauvin
- William Champigny-Fortier
- Eloise Campeau
- Marie-Eve Dubé-Claveau
- Guillaume Beauchesne
- Myriam Chautard
- Marina Seuve
- Justin Caouette
- Julien Champagne
- Lucas Krishnapillai
- Wolfgang Kayitalire
- Elizabeth Duboc
- Sarah Hammoum

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité

9. Varia

- Délégation pour le congrès de l'AFPC à Ottawa du 26 au 31 mai (5 délégué-es)
- Formation avec l'IWW les 18 et 19 novembre, [lien pour s'inscrire](#)
- Comité mob pour une action de visibilité lors des portes ouvertes de l'UQAM
- Campagne d'aide à l'achat de produits menstruels réutilisables et/ou couches lavables - jusqu'au 20 octobre prochain : [lien vers le formulaire](#)
- Soirée projection discussion sur les produits menstruels et des produits seront donnés sur place . le 19 octobre. au café-aquin. par Élizabeth Duboc

10. Levée

Proposition 10.1

Que l'Assemblée générale soit levée à 15h15

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à l'unanimité